



Litige avec mon assurance

Par **Donovan**, le 20/07/2015 à 05:59

Bonjour à tous,

Mon beau père a fait tomber ma moto il y a un peu plus de 6 mois. La moto est tombée à l'arrêt ce qui a provoqué que de léger dégât. J'ai voulu essayer de faire fonctionner l'assurance habitation de mes parents pour que les dommages soient pris en charge. Je me suis dit que pour une fois, l'assurance allait me servir...

Une fois le constat fait et envoyé, mon assurance moto me laisse un message vocal me donnant le feu vert pour mettre la moto au garage et commencer les travaux une fois que l'expert serait passé.

L'expert est passé, a fait un devis à 1700€ et la moto a été réparé. J'ai moi même été surpris de la somme. Bref tout devait être pris en charge par l'assurance.

Il se passe un mois, pensant que tout était réglé lorsque je reçois un appel de mon assurance me disant qu'en fait, ils ne prendraient pas en charge car je suis encore à la charge de mes parents et que par conséquent, je devrai rembourser la facture de 1700€...

Bien sûr, je n'aurais jamais lancé les travaux avec une facture aussi salée! J'ai donc essayé de prouver que je n'étais pas à la charge de mes parents étant donné que je viens de finir mes études cette année, que je vivais dans une autre ville, payait mon loyer, internet, abonnement téléphonique moi-même. J'ai aussi prouvé que j'avais une auto-entreprise etc... Je suis à la charge de mes parents uniquement via le relevé d'imposition où je déclare les revenus d'auto-entrepreneur qui ne sont pas très élevés comme je n'ai pas beaucoup le temps avec les études.

D'après mes documents, mon contrat d'alternance fait part de l'adresse de mes parents, ce qui est normal puisque le contrat a été rédigé 3 ans avant l'accident et à ce moment je vivais chez mes parents.

Après avoir envoyé tous les documents, ils m'annoncent que ma qualité d'étudiant est établie par ce contrat d'alternance et que je n'ai pas de recours...

Ils m'ont envoyé avec cela une reconnaissance de dette. Et comme ils sont très gentils, un échelonnement de paiement si je le souhaite...

Je viens donc vers vous car je ne sais pas quoi faire maintenant. Je me retrouve avec une reconnaissance de dette de 1700€ que je n'ai pas demandé. J'avais bien précisé à mon assurance que j'aurais lancé les réparations uniquement si elles étaient pris en charge. Ils m'ont donné le feu vert alors qu'ils avaient bien tout les

documents en leur possession. Sinon je me serais débrouillé moi même à réparer.rnrnJe vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **20/07/2015 à 07:52**

Bonjour,rnrnLes assurances habitations ne prennent jamais en charge les dommages causés, ou subits, par les véhicules terrestres à moteur. Voyez le chapitre des exclusions. Si vous avez une assurance pour la moto, vérifiez que vous avez souscrit la garantie "dommages".rnrnEn ce qui concerne votre beau-père, est-il l'époux de votre mère ou est-il le papa de votre épouse ? Selon la réponse, cela pourrait changer la donne pour l'assurance responsabilité civile de votre "beau-père".

Par **Donovan**, le **20/07/2015 à 16:42**

Bonjour Tisuisse et merci de ta réponse.rnrnC'est bien l'époux de ma mère, j'ai en effet mal précisé.rnrnL'assurance habitation a refusé de prendre en charge. Mais ce qui me gêne, c'est plutôt que mon assurance moto m'a dit que c'était bon pour les réparations et que ensuite, une fois que les réparations sont faites, ils m'annoncent que ce n'est pas pris en charge et que mes parents doivent payer la facture. Or je leur avait bien précisé que je ne ferais les réparations uniquement dans le cas où ce serait pris en charge.rnrnJe trouve que c'est un peu facile de lancer la réparation et ensuite dire que ce n'est pas pris en charge...